Compte rendu n°2018/5



91470 FORGES-LES-BAINS

contact@eauouestessonne.fr / 01 64 59 05 59

N° SIRET: 200 077 139 00018

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL **DU MERCREDI 20 JUIN 2018 A 18H30**

L'an deux mil dix-huit, le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Syndicat des Eaux Ouest Essonne se sont réunis au 6 rue de l'Eglise 91470 FORGES LES BAINS, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur Alain DESOUTER, Président, conformément aux articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présent:

Angervilliers	\boxtimes	MME BOYER	Boissy-le-Sec	\boxtimes	M GAUCHE
Angervillers		M LAIGNEL	BOISSY-IE-SEC	\boxtimes	M KOPACZ
Driis saus Farass		M DUBOIS	La-Forêt-le-Roi		MME GANGNEBIEN
Briis-sous-Forges		M POLINE	La-FOIEt-IE-KOI		M TETU
Dwwydrae la Châtal		M ADEL PATIENT	Las Cranges la Dai	\boxtimes	M MOUNOURY
Bruyères-le-Châtel	\boxtimes	M CLOU	Les-Granges-le-Roi	\boxtimes	M EWANGO
Carrage Mandalaria		M CHAINTREUIL	N4		MME DUBOIS
Courson-Monteloup	\boxtimes	M GAUTIER	Mauchamps		M FORTIN
Fantana Isa Baiis	\boxtimes	M DEGIVRY	Roinville-sous- Dourdan		M HAMOIGNON
Fontenay-les-Briis		M LONG		\boxtimes	M HERSANT
Faura las Baina	\boxtimes	M DESSAUX			M JAVOURET
Forges-les-Bains	\boxtimes	M AUDONNEAU	Sermaise		M CHEVALLIER
1. 7/16: 16: 16: 16: 16: 16: 16: 16: 16: 16:	\boxtimes	M ROBIN			M GOURIN
Le Val-Saint-Germain	\boxtimes	MME PETITOT	Souzy-la-Briche		MME TATIGNEY
Saint-Cyr-sous-		M GALISSON	T. (M POUPINEL
Dourdan	\boxtimes	M DESOUTER	Torfou	\boxtimes	M MARTELLIERE
Saint-Maurice-	\boxtimes	M VILLETTE	Chauffour-les-		M LEVON
Montcouronne	\boxtimes	M BERRICHILLO	Etréchy	\boxtimes	M GAUTIER
\/	\boxtimes	M BAYEN			
Vaugrigneuse	\boxtimes	M BOSQUILLON			

Etaient représentés par un pouvoir :

M HAMOIGNON	ROINVILLE	POUVOIR A	M HERSANT

Quorum:

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 21

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Assistaient également à la séance :

M MULLER	Directeur

Date de convocation :

La présente assemblée a été convoquée suite à l'envoi d'une convocation le 13 juin 2018.

Ordre du jour transmis avec la convocation

Adoption du compte rendu de la séance du 23 mai 2018.

Exposé des décisions prises par le Président, le Bureau, le Conseil d'Exploitation et le Directeur de la Régie.

Délibérations:

- 1) Avenant n°1 convention groupement Angervilliers
- 2) Décision modificative n°2
- 3) Convention relative au recouvrement des redevances d'assainissement (nouvelle version suite au déploiement de la régie de recettes et d'avances)
- 4) Modification du tableau des effectifs

Echanges et débats

OUVERTURE DE LA SCEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40. La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Alain DESOUTER. Secrétaire de séance : Monsieur Marcel BAYEN.

I. <u>Modification de l'ordre du jour</u>

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter une délibération portant sur l'attribution de l'appel d'offre portant sur la « télérelève des compteurs », la Commission d'Appel d'Offre ayant rendu son avis le 20 juin 2018 à 17h30.

L'assemblée accepte unanimement l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Le Président propose à l'assemblée une modification dans la décision modificative n°2, suite à un imprévu autour des remboursements des factures d'assainissement pour certains abonnés de Forges-les-Bains.

L'assemblée accepte unanimement la modification de cette délibération.

II. Adoption du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de l'assemblée du 23 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

III. <u>Exposé des décisions prises par le Président, le Bureau Syndical, le Conseil d'Exploitation et le Directeur de la Régie</u>

I. DECISIONS DU PRESIDENT

N° Décision	Objet	Montant € HT	Attributaire	Type de marché	Durée
Service Direction					
DP 2018-01	Honoraires d'avocats	1000.00	ARBOR	Prestation intellectuelle	-

II. DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

Sans objet.

III.DECISIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE

Sans objet.

IV.DECISIONS DU DIRECTEUR DE LA REGIE

N° Décision	Objet	Montant € HT	Attributaire	Type de marché	Durée
Service administrati	f et ressources humaines				
DR RA-2018-01	Installations de rideaux dans les bureaux intérieurs	1095.00	NICOLEAU	Fournitures et services	
DR RA-2018-02	Achat et installation de deux ordinateurs	2878.40	FLY PC	Fournitures et services	
DR RA-2018-03	Achat de mobilier pour deux bureaux	3168.73	UGAP	Fournitures	
DR RA-2018-04	Peintures et finitions pour deux bureaux	1000.00	ELDESOUKI SARL	Travaux	
DR RA-2018-05	Achat et installation d'une licence pour le logiciel de facturation des abonnés	3095.00	INCOM	Fournitures et services	
DR RA-2018-06	Acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité	6305.00	SEGILOG BERGER LEVRAULT	Fournitures et services	

DR RA-2018-07	Achat et installation de deux licences pour le logiciel de facturation des abonnés	7997.50	INCOM	Fournitures et services	
DR RA-2018-08	Travaux d'électricité pour l'aménagement de bureaux	3337.00	SUDELEC	Travaux	
DR RA-2018-09	Commande de chèque déjeuner	4000.00	CHEQUE DEJEUNER	Fournitures Marché procédure adaptée	
Service Direction					
DR 2018-01	Formation au logiciel de facturation des abonnés	2220.00	INCOM	Prestation intellectuelle	
DR 2018-02	Assistance administrative et juridique pour la passation d'un marché en appel d'offre ouvert	3825.00	BCR	Prestation intellectuelle	≈ 3 mois
DR 2018-03	Mission de CSPS – Travaux Angervilliers	3024.00	GMV	Prestation intellectuelle	≈ 6 mois
DR 2018-04	Diagnostics amiantes et HAP – Travaux Angervilliers	2622.20	RINCENT BTP	Services	
DR 2018-05	Mission géotechnique G2 AVP – Travaux Angervilliers	6721.00			
Service Technique					
DR RST 2018-01	Entretien des vannes de régulation de pression	1225.73	BAYARD	Services	
DR RST 2018-02	Achat de grave et calcaire pour les chantiers	2097.00	MGC	Fournitures	
DR RST 2018-03	Prestation d'astreinte ponctuelle	1000.00	SUEZ	Services	
DR RST 2018-04	Achat d'un détecteur multigaz	1419.95	VULCAIN	Fournitures	
DR RST 2018-05	Travaux de terrassements et remblais	1694.80	MGC	Travaux	

DELIBERATIONS

I. <u>Avenant n°1 à la convention de groupement de commande avec la commune d'Angervilliers</u>

A. Echanges préalables

M. MULLER, Directeur, rappelle à l'assemblée le contexte s'inscrivant autour des travaux portés en commun par le Syndicat et la commune d'Angervilliers.

L'assemblée n'émet aucune remarque.

PM: délibération n° DCS 2018-3 du 27 février 2018

B. Délibération

CONSIDERANT que le Syndicat des Eaux Ouest Essonne et la Commune d'Angervilliers ont signé le 5 mars 2018 une convention constitutive d'un groupement de commande, à toute fin de réaliser des travaux communs eau potable / réseaux secs dans plusieurs rues de la commune,

CONSIDERANT qu'avec la signature et le démarrage du marché de travaux, il est désormais nécessaire d'établir un avenant à la convention initiale, pour fixer la répartition financière définitive entre les membres du groupement,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention de groupement de commande annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1:

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes avec la commune d'Angervilliers pour la réalisation conjointe des travaux.

Article 2:

II. <u>Décision modificative du budget principal n°2</u>

A. Echanges préalables

M. BAYEN, Vice-Président chargé des finances, présente le contenu de la décision modificative du budget principal n°2.

Cette décision prévoit l'inscription supplémentaire de 10 000 € au compte 658, pour permettre le remboursement de certaines redevances d'assainissement à une centaine d'abonnés sur Forges-les-Bains. Cette inscription s'inscrit dans le cadre d'un accord avec la commune, qui remboursera à son tour le Syndicat pour les sommes remboursées.

L'assemblée n'émet aucune remarque.

B. Délibération

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du Syndicat, Monsieur le Président propose de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes :

	Dépenses (1)		Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00€	10 000,00 €	0.00 €	0.00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00€	0.00€	0.00€
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00€	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00€	10 000.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	20 000.00€	0.00.€	0,00€
Total Général		0.00€		0.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1er:

ACCEPTE d'apporter au budget principal pour l'exercice 2018 les modifications reprises cidessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Article 2:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

III. Convention relative au recouvrement des redevances d'assainissement

A. Echanges préalables

Le président expose au Comité Syndical les éléments suivants :

« La Régie Publique Eau Ouest Essonne, en tant qu'exploitant du service public d'eau potable pour 10 communes du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, assure l'établissement et l'émission de factures uniques d'eau potable et d'assainissement en vertu du Code général des collectivités territoriales qui autorise expressément le recouvrement des redevances d'assainissement par le Gestionnaire du service public d'eau potable.

Le 1^{er} janvier 2018, le SEOE a institué une régie de recettes et d'avances pour maîtriser en interne, l'émission des factures d'eau et d'assainissement, leur recouvrement, leur encaissement et leur reversement.

Cette régie de recettes et d'avances est notamment constituée pour encaisser pour le compte de tiers les redevances liés au service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Je vous donc propose de délibérer pour approuver un nouveau modèle de convention fixant les conditions et modalités de recouvrement et de reversement des redevances d'assainissement par le Syndicat au travers de sa régie de recettes et d'avances au gestionnaire d'assainissement. »

B. Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R 2224-19-7,

VU les statuts de la Régie Publique Eau Ouest Essonne en date du 13 Septembre 2017,

VU la délibération n° DCS 2017-07 en date du 18 Janvier 2017, portant transfert au 1^{er} janvier 2017 de la Régie Publique Eau Ouest Essonne au Syndicat des Eaux Ouest Essonne,

CONSIDERANT que la Régie Publique Eau Ouest Essonne est une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion du service public industriel et commercial de l'eau potable pour le compte de 10 Communes du Syndicat,

VU l'arrêté préfectoral N° 2017-PREF – DRCL / 817 du 22 Novembre 2017 actant du statut juridique du Syndicat des Eaux Ouest Essonne

VU la délibération N° DCS 2017-59 en date du 7 décembre 2017 portant acte institutif d'une Régie de Recettes et d'Avances à compter du 01 Janvier 2018,

CONSIDERANT que la Régie de Recettes et d'Avances permet au Syndicat, dans le cadre de sa Régie, d'encaisser directement les produits liés à la vente d'eau, aux prestations de travaux liés à l'eau, et les redevances d'assainissement dans le cadre de la facturation unique eau / assainissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1:

AUTORISE le Syndicat des Eaux Ouest Essonne au travers de la Régie Publique Eau Ouest Essonne, à procéder au recouvrement en phase amiable, des redevances d'assainissement pour toute collectivité gestionnaire d'une compétence d'assainissement qui en ferait la demande et qui approuverait le projet de convention cité à l'article2.

Article 2:

APPROUVE le projet de convention fixant les conditions et modalités de recouvrement et de reversement des redevances d'assainissement par le Syndicat.

Article 3:

AUTORISE le Président du Syndicat à signer la convention avec tout gestionnaire d'assainissement souhaitant confier au Syndicat le recouvrement de ses redevances d'assainissement.

Article 4:

IV. Modification du tableau des effectifs

A. Echanges préalables

M. MULLER, Directeur explique à l'assemblée que la modification du tableau des effectifs est proposée suite à une réorganisation des services. Elle ne modifie toutefois pas le nombre total d'effectif.

B. Délibération

CONSIDERANT que les services du Syndicat et de la Régie sont en phase de réorganisation, à toute fin de faire face à des départs et des arrivées de personnel,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour créer ou supprimer des postes,

VU le projet de tableau des effectifs, lequel procède à une réorganisation des postes sans toutefois augmenter les effectifs totaux,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1:

DECIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe de la présente délibération,

Article 2:

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget de l'exercice 2018,

Article 3:

V. Attribution du marché de télérelève des compteurs d'eau

A. Echanges préalables

Le président expose au Comité Syndical les éléments suivants :

« Un marché de renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de télérelève à distance des compteurs d'eau a été initié par le Syndicat sous la forme d'un appel d'offre.

La consultation a été lancée le 23 février 2018 pour une ouverture des plis réalisée le 27 mars 2018 par la Commission d'Appel d'Offre. Le marché sera conclu pour une période de 172 mois, en lot unique.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 20 juin 2018 à 17h30 à toute fin de choisir la meilleure offre au regard des critères d'attribution. Les membres de la Commission d'Appel d'Offre recommandent l'attribution du marché à la société Suez Smart Solutions, qui a remis la meilleure offre technique et financière.

Par ailleurs l'offre déposée par la société Suez Smart Solution est conforme aux projections financières faites initialement par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. »

B. <u>Délibération</u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la recommandation de la Commission d'Appel d'Offre d'attribué le marché cité précédemment à la société Suez Smart Solution,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1:

DECIDE de retenir l'offre déposée par la société Suez Smart Solution et valide ainsi la recommandation faite par la Commission d'Appel d'Offre.

Article 2:

Article 2:

AUTORISE le Président du Syndicat à signer toute pièce nécessaire relative à l'exécution du marché de télérelève à distance des compteurs d'eau.

Article 3:

ECHANGES ET DEBATS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance, Marcel BAYEN

TABLEAU DES DELIBERATIONS PRISES

N° DE LA DELIBERATION	INTITULE DE L'ACTE
DCS 2018-29	Avenant n°1 convention groupement Angervilliers
DCS 2018-30	Décision modificative n°2
DCS 2018-31	Convention relative au recouvrement des redevances d'assainissement (nouvelle version suite au déploiement de la régie de recettes et d'avances)
DCS 2018-32	Modification du tableau des effectifs
DCS 2018-33	Attribution du marché de télérelève des compteurs d'eau

SIGNATURES DES DELEGUES DES COMMUNES, DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION, POUR ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE

ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 20 JUIN 2018 A 18H30

Angervilliers	MME BOYER	
Angervillers	M LAIGNEL	
	M DUBOIS	
Briis-sous-Forges	M POLINE	
Princères la Châtal	M ADEL PATIENT	
Bruyères-le-Châtel	M CLOU	
Course Menteleus	M GAUTIER	
Courson-Monteloup	M CHAINTREUIL	
Contonou los Briis	M DEGIVRY	
Fontenay-les-Briis	M LONG	
Former les Pains	M DESSAUX	
Forges-les-Bains	M AUDONNEAU	
Le Val-Saint-	M ROBIN	
Germain	MME PETITOT	
Saint-Cyr-sous- Dourdan	M GALISSON	
	M DESOUTER	
Saint-Maurice-	M VILLETTE	
Montcouronne	M BERRICHILLO	

Variance	M BAYEN	
Vaugrigneuse	M BOSQUILLON	
	M GAUCHE	
Boissy-le-Sec	M KOPACZ	
La-Forêt-le-Roi	MME GANGNEBIEN	
La-roiet-ie-koi	M TETU	
Los Crangos la Rai	M MOUNOURY	
Les-Granges-le-Roi	M EWANGO	
	MME DUBOIS	
Mauchamps	M FORTIN	
Roinville-sous-	M HAMOIGNON	
Dourdan	M HERSANT	
Sermaise	M JAVOURET	
Sermaise	M CHEVALLIER	
Course la Duiche	M GOURIN	
Souzy-la-Briche	MME TATIGNEY	
Torfou	M POUPINEL	
	M MARTELLIERE	
Chauffour-les-	M LEVON	
Etréchy	M GAUTIER	